

vision

... de notre industrie



Association des industries de produits
de vitrerie et de fenestration
du Québec

2095, rue Frank-Carrel, bureau 220, Québec (Québec), G1N 4L8
Téléphone : (418) 688-1256 ou 1-800-263-4032 – Télécopieur : (418) 688-2460
Courriel : info@aipvfg.com • Site internet : www.aipvfg.com

Kilimandjaro... par Patrick Keegan, de Soniplastics

En septembre prochain, je partirai en compagnie de Cynthia Keegan et Marie Pierre Duclos faire l'ascension du Mont Kilimandjaro, en Afrique, au profit de la **Fondation de l'Hôpital Pierre-Boucher**. Pour l'occasion, nous avons monté un site internet où se trouve toute l'information relative à notre projet. Vous y découvrirez qui nous sommes, vous connaîtrez la fondation et vous verrez le calendrier de notre périple : www.kilimandjaro2007.com.

Afin d'amasser des fonds, une vente aux enchères est présentement active sur le site, et ce, jusqu'au 15 août 2007. Le fonctionnement de la vente est simple. Des articles sont donnés par des commanditaires et sont mis aux enchères auprès des visiteurs du site. Les visiteurs, par le biais d'un courriel, font leur mise et la plus élevée est affichée et mise à jour quotidiennement sur le site. Présentement, à titre d'exemple, les YMCA du grand Montréal nous ont donné 2 abonnements annuels dans leurs centres de conditionnement physique; il y a également des articles donnés, directement d'Afrique, par l'agence locale qui nous guidera dans notre ascension. Il y a aussi différents services tels : la massothérapie, coupe de cheveux et bien d'autres choses à venir.

Donc, comme vous vous en doutez, j'aimerais solliciter votre aide dans notre aventure. Cette aide peut être financière, soit par le biais d'un don fait à l'ordre de la Fondation de l'Hôpital Pierre Boucher (un reçu d'impôt sera alors émis pour tout don de plus de 25\$). Également vous pouvez nous donner un article pour notre vente aux enchères ou encore transférer ce mail à des gens qui vous croyez pourraient nous aider. Dans les deux cas vous pouvez communiquer avec moi par courriel, téléphone ou par la poste ou encore nous envoyer directement votre don. En effectuant un don, votre nom apparaîtra dans notre liste des donateurs ainsi que les coordonnées de votre entreprise (hyper lien à votre site internet, logo, etc.).

D'avance, je vous remercie de l'attention à notre demande.

Patrick Keegan, *CRIA*

Directeur, Ressources Humaines

Soniplastics

1610 Eiffel Boucherville (Québec), J4B 5Y1

t.450-449-6000 poste 280 f.450-449-6001

res_hum@soniplastics.ca

Congrès et golf 2007

Dans le pittoresque décor du Mont Sainte-Anne et du fleuve Saint-Laurent, des conférenciers de haut calibre vous sont présentés. La SCHL, par son analyste principal, Bertrand Recher, nous donnera les perspectives 2008. Ensuite, viendra M. Guy Belletête, directeur général de l'Institut de développement de produits depuis sa fondation en 1995. À ce titre, il a développé un concept intégrateur sur les meilleures pratiques en développement de produits qui fait l'objet d'un atelier de formation très apprécié du milieu manufacturier pour sa vision pratique. M. Belletête est un professionnel certifié *New Product Development Professional* par l'association américaine *Product Development & Management Association (PDMA)*. Il est aussi instructeur accrédité pour cette certification.



De plus, trois représentants de Hydro Québec seront présents. M^{mes} Sophie Couture et Myra Drolet nous expliqueront comment sera effectuée la promotion des fenêtres *Energy Star*. M. Jean Lemay, chargé de marché industriel chez Hydro-Québec, au service des PME, nous mettra au courant des subventions que vous pouvez obtenir de la Société d'état et quelle aide vous pouvez recevoir des spécialistes d'Hydro-Québec pour la machinerie, l'éclairage dans vos usines, etc. Ensuite, M. Bertrand Rouault de Groupe Ultima, notre courtier en assurance responsabilité, nous parlera brièvement des services offerts. Après le dîner suivra M. Marc-André Morel qui vous allumera! Comment réussir en affaires? Comment garder vos clients? etc. Ensuite, M. Miguel F. Garcia vous éclairera sur l'évaluation des produits durables.

L'assemblée générale annuelle aura lieu aux environs de 15h30.

Pour couronner cette journée suivra le Souper de la Présidente, un repas gastronomique animé à l'île d'Orléans avec transport en autobus aller-retour.

À ne pas manquer ! Bonnes vacances!



GIGUÈRE
FRÉCHETTE

Groupe Conseil Giguère & Fréchette

courtier en avantages sociaux exclusifs à l'AIPVFQ - supporte cette publication

Téléphone : (418) 683-6605 ou 1 888 686-3264 – Télécopieur : (418) 683-1341

Courriel : sac@gcgf.qc.ca

Bill Clinton à Québec

Tout Québec était réuni au Centre des congrès pour entendre le Président américain Bill Clinton qui a entretenu l'auditoire sur les changements que nous devons exercer afin que le monde soit meilleur, et cela, dans le plus grand silence d'une foule d'au-delà de 1 200 personnes.

Il expliquait qu'il ne faut pas attendre les directives nationales, mais plutôt agir individuellement dans nos communautés et évaluer les opportunités. Quelles sont les valeurs auxquelles on tient et ne pas craindre de les partager. Il ne faut pas insister sur nos différences mais sur nos ressemblances. M. Clinton a terminé son allocution de près d'une heure en disant :

« Dire bonjour à quelqu'un, c'est d'abord... prendre conscience de sa présence. »

Sondage WorkCanada

Avant la conférence de M. Clinton, un texte nous a été présenté par M. Robert W. Talbot relatant le résultat d'un sondage appelé WorkCanada effectué par Watson Wyatt depuis 1991. Ce sondage fournit des renseignements sur les attitudes des employés canadiens.

- ▶ 51% des employés canadiens font confiance aux membres de la haute direction et moins de la moitié d'entre eux, soit 45%, affirment que les organisations sont gérées avec efficacité;
- ▶ 31% des employés participent activement aux décisions en matière de gestion;
- ▶ 39% des employés affirment que leurs organisations évaluent justement et rétribuent efficacement les employés pour leur rendement;
- ▶ 50% des employés se disent satisfaits de leur rémunération et avantages sociaux;
- ▶ 50% des employés décernent une note excellente à leurs organisations sur le plan de la formation et du perfectionnement.

Fene-Tech fête ses 20 ans le 1^{er} septembre 2007

L'entreprise Fene-Tech, située à Amqui et dirigée par M. Laval Tremblay, invite ses clients et fournisseurs pour fêter ses 20 ans. Au programme, un tournoi de golf, un souper, des visites d'attrait régionaux de la Matapédia, et une soirée avec orchestre. Félicitations à Laval pour cette réussite! L'Association sera présente pour cet anniversaire.

C'est avec tristesse...

... que nous annonçons le décès de M^{me} Marcelle Gauthier-Boulangier, mère de Guy Boulangier, de l'entreprise R. Boulangier de Warwick.

À la famille et aux proches, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Mutuelles SST

L'Association est heureuse d'accueillir dans sa mutuelle la plus performante deux entreprises : Soniplastics ainsi que Fenêtres Météo.

Il est utile de rappeler les qualités importantes des mutuelles de l'Association qui comptent plus de quatre-vingts entreprises. La mutuelle à laquelle adhèrent les deux membres procure des économies de près de 50% du taux payé à la CSST.

À la suite d'une réunion le 4 juillet dernier, le représentant de la CSST nous annonce des baisses de taux pour notre industrie. Par ailleurs, d'autres décisions ont été prises à l'effet qu'à compter de 2009, vous paierez votre cotisation de façon mensuelle. Ainsi, l'évaluation de la masse salariale du mois de janvier sera déclarée en février.

Aussi, les entrepreneurs généraux (donneurs d'ouvrage) recevront de la CSST l'attestation de conformité prouvant que leurs sous-traitants sont en règle avec la CSST (en 2009).

À la suite de divers débats juridiques entre l'administration de la CSST et la Commission des lésions professionnelles, il y a maintenant conformité entre les deux organismes et l'administrateur propriétaire de l'entreprise. Pour être couvert par la CSST, ce dernier devra cotiser à la CSST.

Trousses de premiers secours : avertissement

Lors de la visite à l'Association du représentant de la CSST, il nous a remis un document intitulé : Avertissement. Le document se lit comme suit :

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) tient à mettre en garde les employeurs contre la vente de trousse de premiers secours par des fournisseurs qui prétendent être accrédités par la CSST. Aucun fournisseur n'est accrédité pour vendre des trousse de premiers secours.

Obligations de l'employeur

Au Québec, chaque employeur est tenu de fournir un nombre adéquat de trousse de premiers secours. Ces trousse doivent se trouver dans des endroits faciles d'accès, le plus près possible des lieux de travail. Les trousse et leur contenu, dont la date d'expiration doit être vérifiée régulièrement, doivent être tenus propres et en bon état. Tout matériel périmé, souillé ou jauni par le temps doit être remplacé. Il n'est pas nécessaire de remplacer les trousse de premiers secours tous les trois ans.

Les employeurs qui veulent obtenir de l'information sur les trousse de premiers secours ou porter plainte peuvent contacter le bureau de la CSST de leur région.

La prévention, j'y travaille !

CSST www.csst.qc.ca

Marie-Hélène Prémont

Félicitations à Marie-Hélène Prémont, championne en vélo de montagne, qui s'est classée au 2^e rang, le 1^{er} juillet dernier, à l'épreuve de la Coupe du monde, à St-Félicien.

Marie-Hélène est la nièce de Robert Gilles, oeuvrant au siège social de All Weather Windows, à Edmonton, Alberta.

Notre programme d'assurance...



Hors
SÉRIE

ULTIMA

- ♦ assurance des entreprises
- ♦ assurance des particuliers
- ♦ assurance voyage
- ♦ cautionnement RBQ... et plus encore

1 866 441-0007

- Suspendue 10 jours pour avoir transmis des informations confidentielles par erreur

Extrait de *Gestion Plus, info employeur*, juin 2007, **LeCorre & ass.**

Une commis remplaçante à la facturation conteste une suspension d'un mois. Elle a préparé des factures à transmettre à un client sans vérifier le nom du client figurant sur les factures. Puis, elle a demandé à un collègue de transmettre ces documents au client qui a constaté que certains payaient moins cher que lui. Insatisfait des prix que l'employeur lui offrait, ce dernier a réclamé le même prix que celui apparaissant aux factures, ce qui a entraîné une perte de 390 000 \$ pour l'employeur. L'arbitre est d'avis que la faute commise par la salariée est partagée entre elle et son collègue qui a transmis les factures sans les regarder. Comme ce dernier n'a reçu qu'une suspension d'une journée, l'arbitre est d'avis que l'erreur de la plaignante justifiait une suspension de 10 jours, et ce, afin de respecter le principe de la cohérence des sanctions.

- Un accident évitable justifiait une suspension de quatre semaines

Extrait de *Gestion Plus, info employeur*, juin 2007, **LeCorre & ass.**

Un travailleur allègue que l'employeur a illégalement coupé son salaire pendant une assignation temporaire. L'employeur justifie cette coupure par sa politique prévoyant que la présence et la durée de chaque traitement doivent être confirmées par écrit par le professionnel de la santé consulté. Lorsque le travailleur ne respecte pas la politique, l'employeur paie deux heures par absence, alors qu'il paie le salaire pour toute la durée du traitement en plus d'une heure de déplacement lorsqu'elle est respectée. Cette politique appliquée uniformément est raisonnable et ne contrevient pas à la loi, car une absence doit être justifiée. L'indication du médecin traitant à l'effet que le travail régulier était permis l'avant-midi et que les traitements de physiothérapie devant être reçus l'après-midi ne dispensaient pas le travailleur de revenir au travail après ses traitements. La plainte en vertu de l'article 32 est rejetée.

- Congédiement pour incompétence : certains critères doivent être respectés

Extrait de *Gestion Plus, info employeur*, juin 2007, **LeCorre & ass.**

Un mécanicien temporaire de peu d'ancienneté conteste la décision de l'employeur de ne pas lui attribuer le poste de technicien permanent et de mettre fin à son emploi pour incompétence. Quelques semaines avant son congédiement, il avait reçu un avis mentionnant qu'il ne rencontrait pas les exigences du poste de mécanicien et qu'à défaut de corriger ses lacunes dans les 20 jours, il serait congédié. Selon l'arbitre, la décision de l'employeur ne résulte pas d'un processus d'évaluation rigoureux. Les seules attentes communiquées au salarié sont celles figurant sur l'avis d'affichage du poste qu'il occupait. Aucune mesure objective n'a permis de comparer son rendement à celui des autres employés. L'employeur ne lui a jamais fait de reproches, sauf l'avis de rendement insatisfaisant qui lui a été remis. À la suite de cet avis, l'employé n'a reçu aucun soutien. Il a bien sûr été avisé des conséquences d'une absence d'amélioration, mais l'avis était tardif et silencieux quant aux déficiences qui y ont donné lieu. En conséquence, le salarié doit être réintégré.

- Commentaires de l'article précédent sur le congédiement pour incompétences

Extrait de *Décisions récentes*, juin 2007, **LeCorre & ass.**

Avant de congédier un employé pour incompétence, un employeur devrait s'assurer que les critères suivants sont rencontrés :

- 1) Le salarié connaît les attentes de son employeur
- 2) Son rendement est significativement insatisfaisant par rapport à celui des autres employés
- 3) Il a été avisé que son rendement était insatisfaisant
- 4) Il a bénéficié de l'aide et du soutien nécessaire pour corriger la situation
- 5) Il a été prévenu des conséquences d'une absence d'amélioration sur la relation d'emploi
- 6) La décision de l'employeur a été prise de bonne foi

Cette notion de bonne foi ne réfère pas à une intention malicieuse, mais à la **rigueur du processus d'évaluation** suivi par l'employeur, d'où l'importance de bien gérer un dossier de rendement insatisfaisant.

- Rappel concernant les vacances

Extrait de *Gestion Plus, info extra*, juin 2007, **LeCorre & ass.**

Voici un bref rappel de quelques règles en matière de vacances qui s'appliquent aux employés non visés par une convention collective ou un décret et qui sont prévues à la Loi sur les normes du travail :

- Un employé a le droit de connaître la date de son congé annuel au moins 4 semaines à l'avance
- Un employé qui justifie un an de service continu et plus a le droit de demander une 3^e semaine de vacances. Il ne peut exiger qu'elle soit continue à ses deux autres semaines de vacances et cette troisième semaine est non rémunérée
- C'est à l'employeur qu'appartient le dernier mot sur le choix des vacances, tant en ce qui concerne la période où elles peuvent être prises que le nombre d'employés qui sont autorisés à s'absenter en même temps
- Un employé ne peut décider, à sa guise, du moment où il prendra son congé. Quitter pour une période de vacances sans l'autorisation de l'employeur constitue donc de l'insubordination
- Le congé annuel ne peut être remplacé par une indemnité compensatoire
- Les employés doivent recevoir, avant le début de leur congé et en un seul versement, leur indemnité de congé annuel
- Si un employé est absent durant la période de référence pour raison de maladie, d'accident, de maternité ou de paternité, un calcul particulier est prévu à la loi pour l'indemnité de congé annuel
- Un employeur ne peut reporter les vacances dues à l'année suivante, à moins que l'une des exceptions prévues à la loi soit présente, soit l'employé est absent pour cause de maladie ou d'accident ou est absent ou en congé pour des raisons familiales ou parentales; et est toujours absent pour un de ces motifs à la fin de l'année de référence; et demande que son congé soit reporté à l'année suivante; et l'employeur consent à ce report

SCHL, communiqué Québec**Construction résidentielle au Québec : un mois de juin particulièrement actif**

MONTRÉAL, le 10 juillet 2007 – Selon le plus récent relevé des mises en chantier effectué par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), 4 172 nouveaux logements ont été commencés en juin dans les centres du Québec comptant 10 000 habitants et plus. Ce résultat est supérieur de 33% à celui obtenu durant le même mois, en 2006. Il s'agit de la hausse mensuelle la plus importante depuis mai 2004. Le fort volume d'activité porte le bilan à 19 636 mises en chantier. À mi-année, la construction résidentielle affiche donc une croissance de 5% comparativement aux six premiers mois de 2006.

Les mises en chantier de logements collectifs ont particulièrement soutenu l'activité sur les chantiers. En effet, la SCHL en a relevé 2 409 le mois dernier, soit 46% de plus qu'en juin 2006. Le gain important réalisé dans ce segment de marché découle en grande partie de la construction de plusieurs résidences pour personnes âgées dans différentes régions du Québec. Une fois terminés, ces immeubles ajouteront quelques 650 appartements au parc actuel. La construction de maisons jumelées était également en hausse dans certains centres du Québec. De façon surprenante, les mises en chantier de maisons individuelles ont aussi contribué au bilan positif, puisqu'on en a relevé 1 763 (+19%). En baisse quasi constante depuis environ deux ans, le segment des maisons individuelles a enregistré la plus forte hausse mensuelle depuis janvier 2005. Il est toutefois peu probable que ce niveau d'activité se maintienne au cours des prochains mois. En effet, dans plusieurs régions du Québec, on constate que les ménages se tournent de plus en plus vers des propriétés plus abordables, comme les maisons jumelées et en rangée et les appartements en copropriété. Le contexte démographique, un marché du travail solide et des conditions encore favorables au crédit ont contribué au résultat positif obtenu au cours des six premiers mois de 2007. « L'emploi à temps plein, facteur important pour la demande d'habitations, croît de façon soutenue » note Patricia Dépot, analyste de marché à la SCHL. « On pense également que la perspective de nouvelles hausses des taux d'intérêt pourrait avoir incité plusieurs ménages à devancer leur achat », avance-t-elle.

Les résultats cumulatifs provinciaux cachent toutefois des réalités différentes selon les régions. Certains centres, tels que Drummondville et Saint-Jean, ont connu de fortes hausses d'activité (au-delà de 80%). À l'opposé, plusieurs régions affichent des baisses, dont Shawinigan (-89%), Sherbrooke (-22%), Saint-Hyacinthe (-28%), Granby (-15%) et Québec (-3%). À Shawinigan et à Sherbrooke, le recul est attribuable au volume exceptionnellement élevé enregistré en juin 2006, en raison de la construction d'immeubles d'appartements de grande envergure. Pour leur part, les régions de Montréal et de Gatineau suivent la même tendance que l'ensemble de la province.

Ailleurs au Canada, le bilan de mi-année est tout autre. D'abord, chez nos voisins ontariens, les mises en chantier ont diminué de 16%. Dans les Maritimes, le recul est de 11%. Plus à l'ouest, la Colombie-Britannique (-2%) et l'Alberta (-4%) ont aussi enregistré une baisse, moins importante cependant. Dans les deux autres provinces des Prairies, la situation est totalement à l'opposé: le Manitoba et la Saskatchewan affichent des hausses respectives de 24% et de 76%.

khughes@cmhc-schl.gc.ca

M. Kevin Hugues, économiste principal

Tél. : 514-283-4488

SCHL, communiqué Canada**Baisse des mises en chantier d'habitations en juin**

OTTAWA, le 10 juillet 2007 – Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier d'habitations au Canada a diminué entre mai et juin, passant de 235 200 à 225 500.

« Le segment des logements collectifs, dont les volumes de production peuvent varier beaucoup d'un mois à l'autre, a perdu en juin la majeure partie des importants gains qu'il avait réalisés en mai », a affirmé Bob Dugan, économiste en chef au Centre d'analyse de marché de la SCHL. « En 2007, le niveau des mises en chantier restera élevé, mais il devrait se remettre à fléchir graduellement, ce que confirme le segment des maisons individuelles. En effet, celui-ci est un peu moins vigoureux qu'il ne l'a été au cours des deux dernières années ».

Le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier dans les centres urbains du Canada s'est établi à 192 600 en juin, régressant de 4,8% par rapport au mois de mai. Il a augmenté de 2,1% dans la catégorie des maisons individuelles et diminué de 10,4% dans celle des logements collectifs, pour se situer respectivement à 92 200 et à 100 400.

De mai à juin, le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier d'habitations en milieu urbain s'est accru dans trois des cinq régions du pays. Il a avancé de 12,8% au Québec, de 6,8% dans l'Atlantique et de 3% en Colombie-Britannique, tandis qu'il a reculé de 5,8% dans les Prairies et de 19,4% en Ontario. Dans le segment des maisons individuelles, le nombre de mises en chantier en milieu urbain a progressé partout. Du côté des logements collectifs, il ne s'est replié que dans les Prairies (de 15,2%) et en Ontario (de 35,8%), mais ces replis ont annulé l'effet de la forte hausse de 18,6% enregistrée au Québec.

On évalue à 32 900 le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier dans les régions rurales du Canada pour le mois de juin.

En chiffres réels, le cumul annuel des mises en chantier d'habitations dans l'ensemble du pays est de 3,8% inférieur à celui des six premiers mois de 2006, selon les estimations. Dans les centres urbains uniquement, la diminution est évaluée à 4,7% : l'activité a ralenti de 7,5% dans la catégorie des maisons individuelles et d'à peine 2,1% dans celle des collectifs.

Renseignements sur ce communiqué :

M. Bob Dugan

Tél. : 613-748-4009

bdugan@cmhc-schl.gc.ca

Tél. : 514-283-4488

